



Communiqué de presse des

Médecins en faveurs de l'environnement (MfE), le 13 mai 2025

La Confédération veut autoriser des substances dangereuses :

Pas de biocides hautement toxiques dans les forêts suisses

Désormais, il est prévu que de nombreux biocides très toxiques pour les êtres humains et l'environnement soient autorisés à être utilisés dans les forêts. Ces substances sont en partie des poisons extrêmement nocifs pour les eaux, les insectes, les oiseaux et les mammifères. Ces biocides sont même interdits depuis longtemps dans l'agriculture ou ils n'ont jamais été autorisés dans ce secteur. C'est pourquoi les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) exigent l'abandon de la révision de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

La présente révision de l'ORRChim autoriserait exceptionnellement ces substances très nocives pour l'environnement dans les forêts. Toutefois, les expériences avec de telles « autorisations exceptionnelles » sont mauvaises: déjà lors de la lutte contre le scolyte avec des insecticides (pulvérisation du bois rond), les cantons ont fait de l'exception une règle, comme des recherches des MfE l'ont montré. La conséquence: les employés et employées ont pulvérisé dans les forêts **de grandes quantités d'insecticides hautement toxiques et qui étaient en partie même interdits.**

Des alternatives à l'utilisation du poison n'ont pas été vérifiées

La lutte contre le frelon asiatique est le moteur de la révision. Cependant, il manque des alternatives à l'utilisation de biocides (par ex. la chaleur, le fait de favoriser les auxiliaires, le renforcement de la résilience par ex. des colonies d'abeilles sélectionnées à outrance), et encore moins une comparaison des méthodes. Et ce, bien que la présente proposition de modification de l'ORRChim même exige qu'une autorisation exceptionnelle ne soit possible que si, entre autres, « il n'y a aucune autre mesure adéquate disponible qui pollue moins l'environnement ».¹

Pour les biocides qui sont prévus d'être utilisés à l'avenir dans les forêts, aucune évaluation des risques n'a eu lieu. Ainsi, également pour les nids de frelons asphyxiés aux biocides, on ignore quels effets aura par ex. la consommation d'insectes désormais toxiques pour les oiseaux ou aussi pour les animaux domestiques.

Menace pour les êtres humains...

Les biocides prévus d'être maintenant autorisés en forêt, ne seront pas seulement utilisés contre les frelons asiatiques, ou par exemple contre les drosophiles du cerisier, mais encore conformément au texte existant, contre tous les arthropodes «exotiques envahissants» (insectes, araignées, crustacés). Dans le futur, il y en aura beaucoup d'autres qui arriveront en Suisse via le trafic international de marchandises et à cause du réchauffement climatique. Il convient ici d'intervenir.

L'utilisation de biocides dans les forêts met aussi notre santé en péril. Car nombre de stations de pompage des eaux souterraines et de captages d'eau vive de source ont leur bassin versant complètement ou en grande partie dans les forêts. C'est là que des agents actifs de biocides épandus, hautement toxiques et leurs métabolites pourront donc polluer l'eau potable.

¹ Annexe 2.4 chiffre 4ter.2 al. 1 let. b

... et l'environnement

L'utilisation de biocides dans les forêts toucherait également d'innombrables organismes non ciblés: d'autres insectes (dont le déclin massif domine déjà), surtout des abeilles mellifères et sauvages (ces dernières notamment sont capitales pour la pollinisation) ainsi que des oiseaux et des chauves-souris peuvent être directement victimes de ces substances toxiques. Ces dernières seraient aussi décimées par manque de nourriture car beaucoup d'entre elles sont tributaires de la consommation d'insectes, au moins pendant la période de reproduction. L'écosystème ainsi affaibli serait encore plus vulnérable aux espèces envahissantes, ce qui, avec la logique actuelle, entraînerait une utilisation accrue de biocides – une spirale insensée, nocives et aussi coûteuse. Ceci montre qu'il est absurde de vouloir protéger la biodiversité contre des espèces étrangères avec des biocides, alors que les biocides nuisent simultanément aux espèces locales et, de ce fait, précisément à la biodiversité.

Stopper la révision de l'Ordonnance

Les MfE exigent que la révision de la ORRChim soit abandonnée et que les biocides hautement toxiques continuent à être interdits en forêt.

Informations de fond:

6.5.2025 – Consultation pour modifier l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; SR 814.81), produits biocides: **pas de produits biocides dans les forêts suisses, prise de position des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE, en allemand)**

Contact:

Dr Martin Forter, directeur des MfE 061 691 55 83

Bernhard Aufderegg, dr en médecine, Président des MfE 079 639 00 40